

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 7 décembre 2010, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 30 novembre 2010 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER, Sébastien PETER, Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN et MM. Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Françoise BARRAUT qui a donné procuration à Mme Véronique HERTER
 M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à M. José MEYER
 M. Christophe GOETSCHY qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER
 Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN
 Mme Claudine MUNCH qui a donné procuration à Mme Marie-Jeanne BAUMANN

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 15 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et tout particulièrement à MM. SCHOTT et WOLF de l'Office National des Forêts (O.N.F.) qui sont venus pour présenter le point concernant la révision d'aménagement forestier pour la période 2012-2031.

Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. ENVIRONNEMENT**
 - 1.1 Révision d'aménagement forestier pour la période 2012-2031
- 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010**
- 3. AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Baux à ferme des biens communaux
- 4. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 4.1 Prime de fin d'année pour les agents sous contrats de droits privés aidés par l'Etat
- 5. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 5.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 5.2 Dépenses d'investissements
- 6. URBANISME**
 - 6.1 Confirmation de modification de numéros de voirie – rue des Vergers
 - 6.2 Réception de la rue du Raisin dans le domaine public
- 7. SECURITE – BATIMENTS**
 - 7.1 Création d'une place de stationnement « personnes handicapées » sur le parking de la salle polyvalente
 - 7.2 Accord de principe pour l'achat d'économiseur d'énergie
- 8. SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS**
 - 8.1 Gratuité d'utilisation de la salle polyvalente au profit de la compagnie Dé'ridées
 - 8.2 Mise en place de nouvelles conventions de location de la salle polyvalente
- 9. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 10. DIVERS**

1. ENVIRONNEMENT

1.1 REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER POUR LA PERIODE 2012-2031

M. SCHOTT indique que la forêt communale de BUSCHWILLER (21,25 ha) fait partie de la région IFN Sundgau. Elle est située sur des collines limoneuses de faible pente sur la frange Est du Sundgau. Il s'agit d'une chênaie hêtraie issue d'anciens taillis sous futaie. De ce fait les structures sont souvent irrégulières. Le chêne y reste très présent, avec une couverture de plus de 40 % de la superficie. Quoique de petite taille, la forêt présente un enjeu fort de production. Sa vocation en matière de paysage, d'accueil du public et de protection des eaux est de type ordinaire. Les enjeux de biodiversité demeurent ordinaires et seront régulièrement améliorés par le maintien sur place d'arbres morts ou à cavités. Accessoirement, elle sert de refuge au gibier et fait partie d'un lot de chasse communale. L'équilibre forêt-gibier existe.

Mme le Maire remet une note de présentation de la forêt communale à l'ensemble des conseillers.

Selon le programme d'actions présenté par M. SCHOTT, le traitement retenu sera adapté aux structures en place. Les peuplements réguliers, de types gaulis à bas perchis ou à petits bois et bois moyens, seront traités en futaie régulière. Le peuplement à dominante de gros bois, en partie surcapitalisé, sera régénéré, avec un objectif de récoltes étalées. Enfin, les peuplements de structure irrégulière, d'une grande stabilité du point de vue des récoltes et sur le plan paysager, continueront d'être traités en futaie irrégulière. Le chêne restera l'essence, objectif principal, associée au hêtre, érable et frêne.

Selon M. SCHOTT, le potentiel de production de la forêt communale a été sous-évalué par le passé. Il précise que la mise en œuvre du programme d'actions de l'O.N.F devrait permettre de récolter environ 140 m³ par an à l'avenir au lieu des 70 m³ actuellement récoltés.

M. WOLF trouve cette augmentation de récolte considérable et rappelle à l'assemblée que la forêt communale de BUSCHWILLER est essentiellement une forêt de promenade et non pas de production. Il précise que le rythme actuel de coupes est selon lui idéal d'autant plus que le bois est de bonne qualité.

M. SCHOTT informe les conseillers que les travaux qui seront réalisés dans la forêt concerneront des interventions proches d'une sylviculture naturaliste à savoir des nettoyages après coupe et des nettoiemts de jeunes peuplements (cassage, annélation, détourage), ainsi que des plantations, notamment de chêne, en complément du recru naturel.

Le bilan financier prévisionnel redevient positif. Il était négatif depuis quelques années suite à l'empiérement d'une route, la voirie forestière est à présent à jour. La gestion préconisée assure la préservation d'un patrimoine, tout en répondant au rôle social et écologique de la forêt.

M. WOLF propose à Mme le Maire de prévoir une sortie en forêt avec l'ensemble du Conseil Municipal au courant de l'année 2011.

Mme le Maire remercie MM. SCHOTT et WOLF pour leur exposé et demande aux conseillers s'ils ont des questions relatives à cet exposé.

M. D.ALLEMANN souhaite savoir s'il convient de délibérer dès ce soir sur la quantité de bois qui sera prélevée dans la forêt communale pour la période 2012 -2031 ? M. WOLF lui indique que le conseil municipal est amené à approuver un programme d'actions mais que l'état prévisionnel des coupes est réétudié chaque année lors d'une réunion du conseil municipal. Il indique qu'il est disponible pour venir apporter des explications complémentaires sur ces coupes tous les ans.

Mme le Maire indique que le programme d'actions de l'O.N.F. est en fait une sorte de guide pour la gestion de la forêt communale. M.J.MEYER précise que les coupes de bois seront réétudiées et négociables chaque année. MM. D.ALLEMANN et B.BO EGLIN souhaitent que ce dernier point soit mentionné dans la délibération.

Mme le Maire propose aux conseillers d'approuver le projet d'aménagement de la forêt communale pour les années 2012 à 2031.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'aménagement de la forêt communale pour les années 2012 à 2031 sous réserve de pouvoir réétudier et négocier chaque année lors d'une réunion du conseil municipal l'état prévisionnel des coupes.

M. WOLF informe Mme le Maire que trois camions de terre ont été déposés sur le ban communal de BUSCHWILLER. Mme le Maire lui répond qu'elle n'a pas été informée de ces faits mais qu'elle contactera dès demain les Brigades-Vertes à ce sujet.

M. WOLF indique également qu'il a régulièrement des problèmes avec l'Association de chasse du Stocket, adjudicataire des lots de chasse des communes de BUSCHWILLER et HEGENHEIM (par exemple : mutilations d'arbres). Il souhaiterait qu'une réunion de concertation avec les Maires des deux communes et les chasseurs ai lieu. Mme le Maire demande à M. WOLF si effectivement l'association de chasse du Stocket n'a plus de garde -chasse ? M. WOLF lui répond par l'affirmative. Mme le Maire va interroger les instances compétentes pour savoir s'il est légal de chasser sans garde-chasse.

Mme le Maire remercie MM.SCHOTT et WOLF. Ces derniers quittent l'assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2010 et le signe séance tenante.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1 BAUX A FERME DES BIENS COMMUNAUX

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle n'a pas obtenu les informations nécessaires de la part de la chambre d'agriculture pour délibérer. Ce point est donc reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

4. PERSONNEL COMMUNAL

4.1 PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS SOUS CONTRATS DE DROITS PRIVES AIDES PAR L'ETAT

Le versement de la prime de fin d'année, qui correspond à un 13^{ème} mois, se base sur une délibération prise le 20 novembre 1998 qui est toujours d'actualité.

La délibération prévoit le versement de cette prime aux agents titulaires, non titulaires et sous contrat emploi consolidé (contrat qui n'existe plus actuellement), à l'exception des agents en congé maladie. Le montant de la prime de fin d'année est proratisé en fonction des mois de présence.

Le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (C.A.E.) n'existait pas en 1998 et ne figure donc pas dans la délibération, Mme le Maire souhaite faire bénéficier Mlle Stéphanie KIENTZ de la prime de fin d'année. Le contrat C.A.E. de Mlle Stéphanie KIENTZ a été reconduit pour une année à compter du 17 août 2010 et s'arrêtera le 16 août 2011.

Mme Sandra HELGEN, également ATSEM non titulaire, bénéficie automatiquement du versement de la prime au prorata des mois de présence.

Mme le Maire propose d'accorder, pour cette année et pour 2011, une prime de fin d'année à Mlle Stéphanie KIENTZ proratisée au nombre de mois de présence dans le cadre de son contrat C.A.E.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement d'une prime de fin d'année pour 2010 et 2011 à Mlle Stéphanie KIENTZ proratisée au nombre de mois de présence dans le cadre de son contrat C.A.E.

5. AFFAIRES FINANCIERES

5.1 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

En 2010, la commune n'a pas eu recours à la ligne de trésorerie. Mme le Maire propose néanmoins de reconduire la ligne de Trésorerie pour l'année 2011 afin de faire face éventuellement à un besoin ponctuel de disponibilités. La somme de 300.000 € a été sollicitée auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel qui, par son courrier du 29 novembre 2010, nous a soumis l'offre suivante :

- Montant : 300.000 €
- Durée : du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2011
- Taux : T4M + 0.70 point
- Intérêts : Calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact 360/ jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant autorisé, soit 300 €, payables à la signature du contrat.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2011 aux conditions susvisées.

5.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Mme le Maire informe l'assemblée que pour des raisons de souplesse de gestion, il convient de prendre une délibération qui permettra à la Commune de payer des factures d'investissements au cours du 1^{er} trimestre 2011, avant le vote du budget primitif 2011.

Elle demande à l'assemblée de l'autoriser, à payer les factures d'investissements, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif de l'année 2010 soit 144.816,27 € équivalent à 25 % de 579.265,08 € (dépenses d'équipement du budget primitif 2010).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à payer les factures d'investissements, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif de l'année 2010 soit 144.816, 27 €.

6. URBANISME

6.1 CONFIRMATION DE MODIFICATION DE NUMEROS DE VOIRIE – RUE DES VERGERS

M. R.OBERMEYER informe l'assemblée, que le centre des impôts de SAINT-LOUIS a signalé que deux maisons se trouvant dans la rue des Vergers étaient encore enregistrées au cadastre sous l'ancienne numérotation. Il s'agit des maisons suivantes :

- Maison de M. Aimé BAUMANN enregistrée au n°16 au lieu du 10 rue des Vergers. Cadastree en section 1, parcelle n°12.
- Maison de Mme Rose KETTERLIN enregistrée au n°12 au lieu du 6 rue des Vergers. Cadastree en section 1, parcelle n°216.

M. R.OBERMEYER précise que dans les fichiers communaux, les numéros sont exacts. Il convient toutefois de prendre une délibération afin que ces numérotations puissent être modifiées.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, confirme les numérotations de voirie ci-dessous :

- **Maison de M. Aimé BAUMANN – 10, rue des Vergers - cadastrée en section 1, parcelle n°12.**
- **Maison de Mme Rose KETTERLIN – 6, rue des Vergers - cadastrée en section 1, parcelle n°216.**

6.2 RECEPTION DES RUES DU RAISIN ET DU PRINTEMPS DANS LE DOMAINE PUBLIC

M. R.OBERMEYER informe les conseillers qu'il convient de prendre une délibération pour intégrer la rue du Raisin et la rue du Printemps dans le domaine public. Il s'agit des rues de l'AFUA des Vignes. La parcelle concernée est la suivante : section 16 – parcelle : 451, d'une contenance de 2120m².

Il précise toutefois que cette délibération ne sera effective qu'après réception de l'avis favorable du service assainissement de la C.C.3.F.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'intégration des rues du Raisin et du Printemps dans le domaine public. Toutefois cette délibération ne sera effective qu'après réception de l'avis favorable du service assainissement de la C.C.3.F.

7. SECURITE – BATIMENTS

7.1 CREATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT « PERSONNES HANDICAPEES » SUR LE PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

M. S. PETER indique que la commission sécurité souhaite la mise en place d'une nouvelle place de stationnement pour les personnes handicapées sur le parking de la salle polyvalente. Mme le Maire indique que les deux places à côté de la salle ne sont pas suffisantes et que la place se trouvant à proximité de Crédit Mutuel est trop éloignée de la salle.

M. S.PETER précise que cette place de stationnement sera créée à côté du petit pont et que le marquage et la signalisation seront mises en place dans les meilleurs délais.

Mme M-J. BAUMANN estime qu'il manque de place près de ce pont. M. S.PETER lui répond que deux places de stationnement traditionnelles seront supprimées pour la création de cette place de stationnement pour les personnes handicapées.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées à côté du petit pont sur le parking de salle polyvalente.

7.2 ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACHAT D'ECONOMISEURS D'ENERGIE

M. S.PETER indique que par souci écologique mais également financier, la commission sécurité propose la mise en place d'économiseurs d'énergie pour les candélabres des rues suivantes : rue de l'Eglise, rue de Wentzwiller, rue des Fleurs, rue du Jura, rue des Vosges.

Ces boîtiers permettront une réduction de la facture d'électricité d'environ 20% à 35 %. Les économiseurs seront amortis sur deux ans. M. R.OBERMEYER précise que les économies financières engendrées par ces économiseurs permettront de renouveler d'autres candélabres.

Les travaux s'élèveront à environ 6.500 € TTC. M. S.PETER demande au conseil municipal d'émettre un accord de principe pour cet achat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise l'achat d'économiseurs d'énergie pour les rues de l'Eglise, de Wentzwiller, des Fleurs, du Jura et des Vosges. M. S.PETER est autorisé à signer tous les documents et actes y afférents.

8. SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS

8.1 GRATUITE D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE AU PROFIT DE LA COMPAGNIE DE'RIDEES

Mme V.HERTER indique que lors de sa réunion du 26 octobre dernier la commission salle polyvalente a approuvé la gratuité de la location de la salle polyvalente pour les entraînements de la compagnie Dé'ridées.

Comme voté lors des réunions du conseil municipal du 22 février et du 29 mars 2010 il n'est plus automatique qu'une association obtienne des subventions et/ ou la gratuité d'une salle.

Pour la saison 2010-2011, la compagnie Dé'ridées utilisera la demi-lune au 1^{er} étage de la salle polyvalente qui est libre pour l'instant.

Toutefois bien que le comité de l'association ne comprenne qu'un membre domicilié à BUSCHWILLER, mais que la compagnie s'est engagée à proposer un spectacle à titre bénévole lors de la prochaine fête des seniors, Mme V.HERTER propose de leur accorder la gratuité de l'utilisation de la demi lune pour cette saison 2010 /2011. Ce cas sera réétudié en 2011 pour la saison 2011 / 2012.

Elle demande aux conseillers d'entériner cette décision.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la gratuité de la location de la salle polyvalente à la compagnie Dé'ridées pour les entraînements de la saison 2010 / 2011.

8.2 MISE EN PLACE DE NOUVELLES CONVENTIONS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme V.HERTER indique que lors de sa réunion du 26 octobre dernier la commission salle polyvalente a élaboré de nouvelles conventions pour la location de la salle polyvalente. Les cinq propositions ont été transmises aux conseillers avec l'invitation pour la réunion de ce jour.

Mme V.HERTER indique que les modifications sont les suivantes :

- Facturation de 300 € au lieu de 100 € lorsque le matériel n'a pas été remis en l'état pour la grande salle (tarif pour les personnes n'habitant pas BUSCHWILLER)
- Facturation de 150 € au lieu de 100 € lorsque le matériel n'a pas été remis en l'état pour le bar (tarif pour les personnes n'habitant pas BUSCHWILLER)
- Rappel en gras que la salle est louée pour un usage personnel et que les prête-noms sont interdits.

Mme V.HERTER propose d'approuver les cinq nouvelles conventions de location de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les cinq nouveaux modèles de la convention de location de la salle polyvalente.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS

9.1 COMMISSION URBANISME – RAPPORTEUR : M. R.OBERMEYER

• Permis de construire accordés

Références : PC 068061 10 D 0014
 Demandeur : M. et Mme DIDELON
 Objet : Maison individuelle
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, lot n°13, d'une superficie de 839 m², 3 rue des Prés Verts

Références : PC 068061 10 D 0016
 Demandeur : M. Michel HERLIN
 Objet : Garage
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles 201-202-266-275-324, d'une superficie de 1587 m², 54 rue de Hésingue

Références : PC 068061 10 D 0018
 Demandeur : M. Michel LEGENDRE
 Objet : Extension d'une maison et aménagement d'une terrasse
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°486 et 489, d'une superficie de 756 m², 3 rue de la Source

- **Déclaration préalable accordée**

Références : DP 068061 10 D 0017
 Demandeur : M. Guy LOBEMEYER
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°443, 4 rue du Raisin

Références : DP 068061 10 D 0018
 Demandeur : Mme Denise HEYER
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°11, 29 rue de Wentzwiller

Références : DP 068061 10 D 0019
 Demandeur : M. WILLER
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°47, 7 rue des Fleurs

Références : DP 068061 10 D 0020
 Demandeur : M. Guillaume BERNARD
 Objet : Passerelle en bois
 Localisation du terrain : Cadastré lot 17, parcelle n°339/176, 39 rue des Ecureuils

Références : DP 068061 10 D 0021
 Demandeur : M. Guillaume BERNARD
 Objet : Passerelle en bois
 Localisation du terrain : Cadastré lot 17, parcelle n°339/176, 39 rue des Ecureuils

Références : DP 068061 10 D 0022
 Demandeur : Mme Marie-Jeanne BAUMANN
 Objet : Velux
 Localisation du terrain : Cadastré section 10, parcelle n°98, 56 rue des Vosges

Références : DP 068061 10 D 0023
 Demandeur : M. Julien ROUAULT
 Objet : 16 panneaux photovoltaïques
 Localisation du terrain : Cadastré section 10, parcelle n°163, 164, 165 et 166, 5 rue des Prés Verts

Références : DP 068061 10 D 0024
 Demandeur : M. Christophe SCHLACHTER
 Objet : Remplacement tuiles et zinguerie, isolation extérieure
 Localisation du terrain : Cadastré section 1, parcelle n°112, 8 rue de Hésingue

- **Droit de Préemption**

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS
 Pour le compte de : M. et Mme Geoffrey LOUIS
 Au profit de : M. AMSTUTZ Michaël et Mlle SEGER Aurélie
 Localisation du terrain : Cadastré section 17, parcelle n° 329/176 située 18 rue des Ecureuils, d'une superficie de 680 m².
 Prix de cette vente amiable: 155.000 € dont 9.000 € de mobilier

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS
 Pour le compte de : M. et Mme DUFOUR
 Au profit de : Mme HAENNIG Claude
 Localisation du terrain : Cadastré section 17, parcelles n° 179 et 184 située 1A Quartier Stegmatten, d'une superficie de 381 m². La maison se situe sur le ban communal de HEGENHEIM (section 5, parcelle n°67).
 Prix de cette vente amiable: 450.000 € dont 22.900 € de mobilier

Demandeur : Maître Jean-Marc LANG, Notaire à SAINT-LOUIS
 Pour le compte de : M. et Mme Joseph WILLER
 Au profit de : M. David WILLER
 Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelle n° 44 située au lieu dit Winzer-Haeuslein, d'une superficie de 228 m².
 Prix de cette vente amiable: 400 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. Hans SCHROEDER – Mme Patricia MEIER – Mlle Mirjam MEIER
 Au profit de : Mme Ariela BILLER
 Localisation du terrain : Cadastré section 11, parcelle n° 164/70, 88 rue des Vosges, d'une superficie de 686 m².
 Prix de cette vente amiable: 320.000 € dont 14.590 € de mobilier en sus une commission d'agence de 5.000 €.

Demandeur : Maîtres Alain WALD et Catherine LODOVICHETTI
 Pour le compte de : Mme Brigitte TORPY
 Au profit de : M. David GREDER / Mlle Annick MEYER.
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n° 456/205 au lieu dit « Rebenboden », d'une superficie de 600 m².
 Prix de cette vente amiable: 125.000 €.

• **Certificat d'urbanisme**

Références : CU 068061 10 D 2009
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM
 Objet : CUB
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°329/176, d'une superficie de 680 m², 18 rue des Ecureuils

Références : CU 068061 10 D 1010
 Demandeur : Maître Jean-Marc LANG
 Objet : CUa
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n°90, d'une superficie de 70 m², 12 rue de Wentzwiller

Références : CU 068061 10 D 1012
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM
 Objet : CUa
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelles n°164/70, d'une superficie de 686 m², 88, rue des Vosges

• **Modification d'un permis en cours de validité accordée**

Références : LT 068 061 05 M 0001-4
 Demandeur : M. Pascal FOHR et Mlle Céline SCHMITT
 Objet : Suppression du sens de faitage du lot n°2
 Localisation du terrain : Lotissement rue des Ecureuils

Références : LT 068 061 05 M 0001-3
 Demandeur : SOVIA
 Objet : Modification des places de parking
 Localisation du terrain : Lotissement rue des Ecureuils

9.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. J.MEYER indique que la commission environnement se réunira prochainement et que le rapport sera effectué ultérieurement.

9.3 COMMISSION SECURITE / BÂTIMENTS - RAPPORTEUR : M. S.PETER

- Des devis ont été signés pour solutionner le problème de l'éclairage public à l'arrière de la salle polyvalente. Trois candélabres seront changés, un quatrième sera installé.
- Le candélabre se trouvant devant la propriété de M. Christophe SCHOENLE sera déplacé prochainement. En effet le candélabre se trouve devant son entrée de garage.
- M. S.PETER indique que la mise aux normes électriques de la salle polyvalente est prévue en 2011. Un interrupteur sera installé sur le spot extérieur. Il indique également que l'adoucisseur de cette même salle sera changé avant la fin de l'année. Un devis a également été signé pour le changement de l'ensemble des cylindres de la salle polyvalente. En effet le plan des clés actuel n'est plus fonctionnel et une partie des serrures ne fonctionnent plus correctement.
- La VMC de l'école maternelle a été réparée au courant du mois de novembre.
- Une zone 30 sera instaurée par arrêté municipal suite à une décision de la commission sécurité. Cette zone débutera rue de Wentzwiller au niveau de la maison communale jusqu'au dépôt des sapeurs-pompiers. Elle englobera également les rues des Vosges et de l'Eglise jusqu'au niveau de l'église. Une signalisation adéquate sera mise en place. M. R.OBERMEYER rappelle que les piétons et les cyclistes sont prioritaires dans une zone 30 et qu'il conviendra de faire un rappel à ce sujet dans le bulletin municipal.

9.4 COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORTEUR : Mme VERONIQUE HERTER

Mme V.HERTER indique que le conseil d'école s'est réuni le 12 novembre dernier. L'équipe enseignante a été présentée et le bilan financier de la coopérative scolaire a été dressé. Une participation de 20 € par an et par enfant est demandée par la coopérative scolaire. Mme V.HERTER précise que cette année les enseignantes ont constatées une baisse de la participation. Elle déplore ce manque de participation et rappelle que la coopérative scolaire finance des sorties d'école ainsi que du matériel de bricolage. Puis elle informe l'assemblée :

- Un exercice d'évacuation a eu lieu le 4 novembre dernier. Tout s'est bien déroulé.
- Mme Sandra CANTAREL est en congé maternité depuis le 25 novembre dernier et est remplacé par M. PASCAL CACCIUTOLO.
- La fête de Noël de l'école se tiendra le 14 décembre prochain.
- Selon les vœux de l'équipe enseignante, la traditionnelle sortie cinéma de la fin d'année est remplacée par un spectacle de clown le 11 janvier prochain. Ce spectacle sera pris en charge par la mairie.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 18 mars 2011.
- L'école effectuera le pont de l'ascension le 3 juin prochain, les heures de cours seront rattrapées.
- La fête de fin d'année de l'école se déroulera le 14 juin 2011.

9.5 COMMISSION SALLE POLYVALENTE

Mme V.HERTER indique que la commission salle polyvalente se réunira le 13 décembre et que le rapport sera effectué ultérieurement.

9.6 C.C.A.S. – RAPPORTEUR : MME EVE GOETSCHY

- La banque alimentaire s'est tenu les 26 et 27 novembre derniers. La quantité de denrées collectées est identique à celle de l'an passé. Elle remercie tout particulièrement l'école pour la tenue de la permanence du vendredi 26 novembre.
- Le Saint-Nicolas s'est rendu à l'école le 6 décembre dernier. Des nouveaux sachets ont été commandés auprès du supermarché FREUND de HEGENHEIM.
- La fête des bébés s'est déroulée 4 décembre dernier et a été une réussite. De nombreuses familles étaient présentes.
- La fête des seniors se tiendra le 11 décembre prochain tous les conseillers municipaux et les membres du C.C.A.S. y sont conviés avec leur conjoints.
- Afin de créer une atmosphère de Noël dans le village, le C.C.A.S. a décidé de lancer la première opération « Fenêtres de l'aveut » auprès des enfants de l'école. Pour cela il suffit de décorer une fenêtre de la maison sur le thème de Noël. Des membres du C.C.A.S. passeront admirer les créations, prendre quelques photos le samedi 18 décembre 2010 entre 18 h 00 et 20 h 00. Mme E.GOETSCHY précise que les créations ne seront pas jugées et que l'ensemble des participants seront récompensés.

10. DIVERS

- Mme le Maire indique que les élections cantonales auront lieu les 20 et 27 mars 2011. De ce fait l'exposition de peinture 2011 aura lieu le week-end du 19 et 20 mars 2011. L'exposition a été volontairement repoussée par la commission pour avoir lieu simultanément avec les élections.
- Mme le Maire indique que la Mairie de BLOTZHEIM a fait savoir par courrier qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, elle ne payera plus sa quote part pour le logement de M. le Curé-Doyen MAIER à HEGENHEIM. Ceci fait suite à la nomination de l'Abbé ZARZYCKI pour desservir la commune de BLOTZHEIM d'une part et de l'occupation gracieuse du presbytère de BLOTZHEIM par l'Abbé ZARZYCKI. Il conviendra donc de procéder à une nouvelle délibération pour la participation aux frais de logement du Curé-Doyen MAIER en 2011. Le nouveau coût n'est pas connu à ce jour mais l'augmentation sera sérieuse puisque le tarif est calculé au prorata du nombre d'habitants et que BLOTZHEIM et la commune la plus grande de la zone pastorale.
- Mme le Maire indique que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation sera à compter de 2011, perçue exclusivement par le bloc « commune-communauté ». Ainsi la part départementale de la taxe d'habitation lui sera transférée. Il en découle que les abattements décidés par les conseils généraux ne s'appliqueront plus. Les différences de taux entre la collectivité et le département ne sont pas sans effets sur le montant de la taxe d'habitation. Les élus nationaux soutenu par l'Association des Maires de France ont saisi le Gouvernement afin de lui faire part de ces problèmes et lui demander que le transfert soit réellement neutre tant pour les collectivités que pour les contribuables.

- Mme le Maire distribue une fiche de présence pour la réception du nouvel an et demande aux conseillers de bien vouloir la compléter.
- ADSL : suite à l'étude de France Télécom pour le NRA-ZO, des courriers comprenant les pétitions et l'étude seront adressés à la C.C.3.F ainsi qu'à M. Frédéric STRIBY. 165 particuliers et 8 professionnels ont signés la pétition sur 467 foyers soit 35.33 % de pétitions particuliers et 37 % particuliers et professionnels.
- M. R.OBERMEYER remercie le conseil municipal pour leurs présents à l'occasion de son anniversaire.
- M. B.BOEGLIN souhaite savoir quand le virement pour l'achat de son terrain sera effectué. Mme le Maire lui répond que le mandat a été signé aujourd'hui même et que le retard est dû à l'enregistrement auprès du livre foncier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 35.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2010

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. ENVIRONNEMENT**
 - 1.1 Révision d'aménagement forestier pour la période 2012-2031
- 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010**
- 3. AFFAIRES GENERALES**
 - 3.1 Baux à ferme des biens communaux
- 4. PERSONNEL COMMUNAL**
 - 4.1 Prime de fin d'année pour les agents sous contrats de droits privés aidés par l'Etat
- 5. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 5.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
 - 5.2 Dépenses d'investissements
- 6. URBANISME**
 - 6.1 Confirmation de modification de numéros de voirie – rue des Vergers
 - 6.2 Réception de la rue du Raisin dans le domaine public
- 7. SECURITE – BATIMENTS**
 - 7.1 Création d'une place de stationnement « personnes handicapées » sur le parking de la salle polyvalente
 - 7.2 Accord de principe pour l'achat d'économiseur d'énergie
- 8. SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATIONS**
 - 8.1 Gratuité d'utilisation de la salle polyvalente au profit de la compagnie Dé'ridées
 - 8.2 Mise en place de nouvelles conventions de location de la salle polyvalente
- 9. RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- 10. DIVERS**

NOM-PRENOM	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE		
OBERMEYER ROGER		
MEYER JOSE		
PETER SEBASTIEN		
HERTER VERONIQUE		
GOETSCHY EVE		
ALLEMANN DANIEL		
ARDENTI PIERRETTE		M. Bernard BOEGLIN
BARRAUT FRANCOISE		Mme Véronique HERTER
BAUMANN MARIE-JEANNE		
BOEGLIN BERNARD		
BOUHELAL ROCHDI		M. José MEYER
GOETSCHY CHRISTOPHE		Mme Christèle WILLER

MUNCH CLAUDINE		Mme Marie-Jeanne BAUMANN
-----------------------	--	--------------------------